

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Exercice 2012



sommaire

ELEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Les obligations des collectivités en matière de déchets	2
Article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales	2
Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (EXTRAIT)	2
L'organisation du SDEDA	3
Composition du SDEDA au 31 décembre 2012	3
Organisation du SDEDA	4
Compétences exercées	5
Marchés de prestations de service	5
Un plan de prélèvement et de caractérisations des emballages et des papiers	5
Organisation du traitement dans l'Aube	6
Contrats de valorisation	7
Les filières de valorisation des emballages et des papiers	8
2012, une baisse globale de 2 050 tonnes	9
Les flux de déchets	9
Éléments financiers liés au traitement des déchets	10
Éléments financiers liés à la revente des matériaux	11
Performances de valorisation des collectivités	12
Évolution sur 7 ans	13
Les flux de déchets	13
Les flux des emballages et des papiers	14
Les coûts de traitement	15

COMMUNICATION

Ambassadeur du tri : un métier pour l'environnement	16
Porte à porte	16
Communication ciblée en entreprises	17
Animations scolaires 2011/2012	17
Animations scolaires 2012/2013	18
Animations extra-scolaires	19
Animations événementielles	20
Réunions publiques	21
Visites du centre de Trival'Aube	21
Suivis qualité	21
Des visites et un colloque pour informer les élus	22
Contexte	22
Les installations visitées	22
Premier colloque « Valorisation énergétique »	23
Parole d'élus du SDEDA	23
La communication grand public	24
Site Internet, Web TV et numéro vert	24
Spots sur la télé locale	24
Revue de presse	24

2012, Une année résolument tournée vers l'avenir

éditorial

Danièle Boeglin
présidente du SDEDA

2012 fut encore une année bien remplie. Nous avons traité de nombreux dossiers et engagé des projets importants pour l'avenir.

Tout d'abord, le Syndicat a lancé une étude relative au **transfert du « bas de quai » des 31 déchèteries du Département**. La gestion des sites et le gardiennage resteraient de la compétence des collectivités adhérentes du Syndicat tandis que celui-ci aurait à valoriser et traiter les déchets déposés en déchèteries. L'objectif est double : maîtriser de nouveaux flux de déchets et bénéficier de tarifs de traitement plus compétitifs.

Depuis quelques mois, le SDEDA a aussi décidé de **mailler le territoire de 2 postes de transfert de déchets ménagers**. Un site serait implanté sur le secteur de Romilly-sur-Seine, un second sur le territoire de Bar-sur-Aube. Ces 2 équipements permettront aux collectivités des secteurs Ouest et Est du Département de ne plus avoir à transporter leurs déchets directement sur les centres d'enfouissement ou les centres de tri de l'agglomération troyenne. De nouvelles économies d'échelle devraient donc découler de ces investissements en limitant les transports.

De plus, en parallèle des travaux du Conseil Général sur la révision du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de l'Aube (PDPGDND), le SDEDA poursuit ses **réflexions sur un nouveau mode de traitement des déchets ménagers** afin de faire face à la fermeture programmée dans les années futures des 2 centres d'enfouissement. L'objectif est également de se doter d'un outil qui lui assurera une autonomie totale pour le traitement des déchets vis-à-vis des acteurs privés. Des visites de sites (Centres d'enfouissement, Unités de Valorisation Energétique) ont été organisées, visites qui se poursuivront dans les mois à venir. Une **Commission de Concertation**, mise en place début 2013, aura pour objectif d'impliquer les acteurs locaux dans le suivi de ce projet. La Commission n'aura pas un rôle de décision mais bien d'expertise pluraliste et neutre. Elle aura pour fonction de produire une réflexion, une analyse et de formuler des avis pour le Comité Syndical.

Enfin, le SDEDA poursuit ses **actions de communication** avec pour axe principal le « **tri** » et comme axe secondaire la « **prévention** », qui sera amené à prendre de l'ampleur dans les années à venir.

L'ensemble des délégués et le personnel unissent leurs efforts pour optimiser la valorisation matière et organique. Mais nous sommes conscients qu'il restera toujours des déchets ménagers résiduels à traiter et que nous devons le faire dans les meilleures conditions environnementales et économiques. Nous nous y employons.

Les obligations des collectivités en matière de déchets

L'élimination des déchets ménagers comprend la collecte et le traitement. Selon la législation, les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale : la collecte et le traitement ou, uniquement le traitement. Les collectivités ayant en charge le service public d'élimination des déchets ménagers doivent présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, l'élimination des déchets des ménages. Les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions ».

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(EXTRAIT)

« ... le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

... le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.

... le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres ».

L'organisation du SDEDA

Les regroupements de communes continuent, diminuant de ce fait le nombre de communes isolées adhérentes au SDEDA.

Composition du SDEDA au 31 décembre 2012

Le SDEDA est constitué de 30 entités membres réparties comme suit :

- 6 communes isolées
- 24 établissements publics de coopération intercommunale (Syndicats Intercommunaux (SI), Communautés de Communes (CC), Communauté d'Agglomération (Grand Troyes)).

30

Membres

6

Communes indépendantes

BOULAGES
MESNIL-LA-COMTESSE
NOZAY
SAINT-NABORD-SUR-AUBE
TORVILLIERS
VIÂPRES LE PETIT

24

Établissements publics de coopération intercommunale

CA DU GRAND TROYES
CC DE L'ARCE ET DE L'OURCE
CC DU BARSÉQUANAIS
CC BOUILLY MOGNE AUMONT
CC DU CHAOURÇOIS
CC DU CHAVANGEAIS
CC DU NOGENTAIS
CC DU NORD DE L'AUBE
CC DE L'ORVIN ET DE L'ARDUSSON
CC DU PAYS D'OTHE AIXOIS
CC DE PLANCY-L'ABBAYE
CC DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE
CC DES PORTES DU PAYS D'OTHE
CC DE LA RÉGION D'ARCIS-SUR-AUBE
CC DE LA RÉGION DE BAR-SUR-AUBE
CC DE LA RÉGION DE RAMERUPT
CC DE LA RÉGION DES RICEYS
CC SEINE BARSE
CC SEINE FONTAINE BEAUREGARD
CC SEINE MELDA COTEAUX
CC DE SOULAINES
CC DU VAL D'ARMANCE
SIEDMT0
SIVOM DE LA RÉGION DE MÉRY-SUR-SEINE

45

délégués titulaires

Organisation du SDEDA

Le fonctionnement du SDEDA est assuré par une assemblée syndicale composée de 45 membres renouvelés tous les six ans à l'issue des élections municipales.

La représentation des différents adhérents s'établit de la manière suivante :

- **Collège des communes** : un délégué et un suppléant sont élus par les représentants des communes adhérentes de chaque arrondissement.
- **Collège des EPCI** : des délégués et suppléants sont désignés par chaque EPCI.
Le nombre de délégués est déterminé en fonction de la tranche de population :
 - 0 à 10 000 habitants : 1 délégué
 - 10 001 à 20 000 habitants : 2 délégués
 - 20 001 à 60 000 habitants : 3 délégués
 - 60 001 à 100 000 habitants : 6 délégués
 - Plus de 100 000 habitants : 13 délégués
- **Collège du Département** : un représentant est désigné par le Conseil Général avec voix consultative.



La Présidente (Madame Danièle BOEGLIN) et les Vice-présidents (Messieurs Nicolas JUILLET et Patrick DYON) ont été élus au sein du Comité Syndical.

Compétences

COLLECTIVITES MEMBRES

Collecte



OMR-DV
PAP



Emballages
et/ou
papiers



PAP
et/ou
AV

Déchèteries

S D E D A

Transfert



Transport



Traitement



Stockage



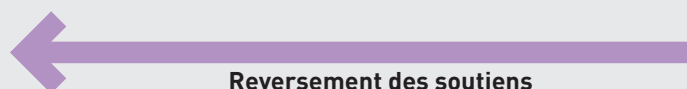
Centre de tri



Recyclage



Compostage



Reversement des soutiens
à la tonne valorisée + rachat matières

Eco-organismes
et filières

Compétences exercées

Les compétences statutaires exercées sont les suivantes :

- Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables) ;
- Traitement des déchets issus d'un refus de tri livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement ;
- Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) et des Déchets Verts issus d'une collecte en porte à porte ;
- Transport : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Transport des refus de tri jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Tri des déchets valorisables issus d'une collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée.

Marchés de prestations de service

L'ensemble des adhérents du SDEDA est intégré dans les contrats départementaux tant pour les dépenses de traitement que pour les recettes issues de la valorisation.

Le SDEDA gère les contrats de prestations de services et détermine les modalités de remboursement des dépenses engagées auprès de ses adhérents par 12 acomptes et un liquidatif d'ajustement.

Le SDEDA gère actuellement deux marchés départementaux pour les prestations de tri et traitement des déchets de l'ensemble des collectivités du département (décomposés en 7 lots). Les nouveaux marchés ont débuté le 1^{er} janvier 2010 pour une durée ferme de 4 ans dans le cadre de marchés à bons de commande sans minimum ni maximum. Depuis la mise en œuvre du marché, des réunions régulières sont programmées avec les prestataires.

En ce qui concerne spécifiquement le tri des emballages et des papiers, le SDEDA suit la qualité des collectes et la production des matériaux à partir de la norme X30-437 et de logiciels dédiés à chaque centre de tri.

Un plan de prélèvements et de caractérisations des emballages et des papiers

Afin de suivre la qualité des collectes, le SDEDA a mis en place pour chaque collectivité un plan de prélèvements et de caractérisations des emballages et des papiers. Ce suivi a pour objectifs de :

- **Optimiser le nombre de caractérisations.**
Le SDEDA a réalisé **398 caractérisations** en 2012. La charge de travail représente environ 616 heures de travail d'un technicien soit **88 jours Equivalent Temps Plein** (hors temps d'exploitation des données recueillies).
- **Améliorer le suivi des prestations.**
- **Uniformiser les caractérisations.**
- En 2011, le SDEDA a mis en place un suivi des livraisons d'emballages et des papiers au moment du **prélèvement des échantillons à caractériser**. Cette démarche permet de valider que la norme X30-437 soit bien respectée par les prestataires du SDEDA. **94 suivis** ont ainsi été effectués soit **12 jours Equivalent Temps Plein**.

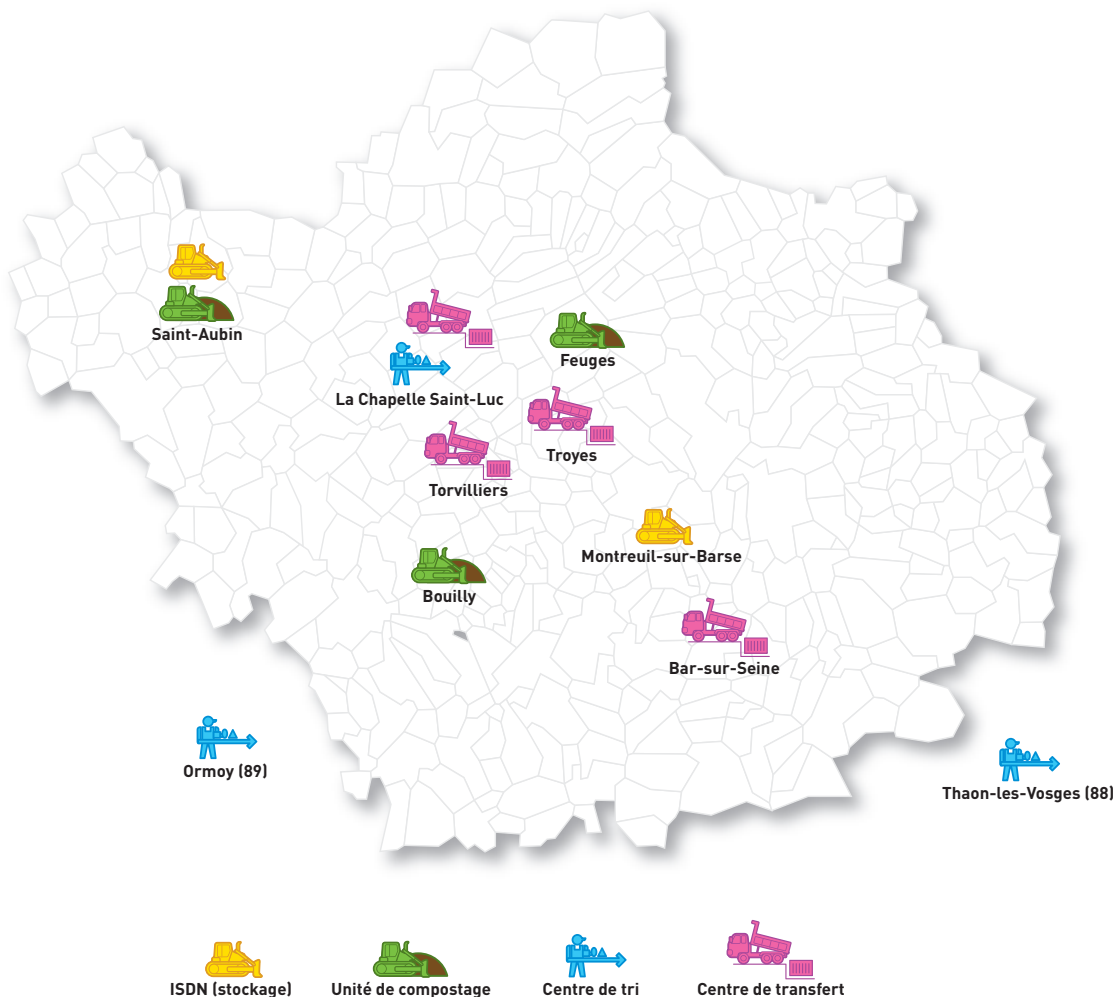
398

caractérisations

94

prélèvements

Organisation du traitement dans l'Aube



68
tonnes de CO₂
compensées

Quand la valorisation permet une compensation carbone

L'engagement volontaire du Syndicat avec deux de ses partenaires, dans des programmes de réductions des gaz à effet de serre responsables du réchauffement de la planète, a permis de compenser 68,13 tonnes de CO₂ :

- 24 tonnes attribuées à COVED-SDEDA (certificat n°AH-PE-7181)
- 44,13 tonnes attribuées à VEOLIA PROPRETE-SDEDA (certificat n°VCS 353).

Les projets bénéficiaires sont :

- la reforestation en Amazonie (Pérou) avec une coopérative ACOPAGRO qui rassemble des petits producteurs de cacao biologique et équitable (<http://www.purprojet.com/fr/projet/alto-huayabamba>).
- le programme de compostage de déchets organiques de ville afin de réhabiliter des sols érodés et de diminuer l'utilisation d'engrais chimiques à Mahajanga (Madagascar) (<http://www.actioncarbone.org/index.php/fr/projets/133>).

Contrats de valorisation

En 2012, le SDEDA reste l'interlocuteur des sociétés agréées **Eco-Emballages**, dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance (CAP), Barème E ; **Ecofolio** et des **sociétés pour la valorisation des matières triées**.

Les recettes financières se décomposent en trois parties :

1. Les soutiens à la tonne valorisée de la part de la société agréée Eco-Emballages.
2. Les recettes liées au contrat de la société Ecofolio.
3. Les recettes liées à la vente des emballages, des Journaux/Revue/Magazines et Gros de magasin (papiers teintés dans la masse, enveloppes à fenêtre...).

Le SDEDA restitue aux collectivités la totalité des recettes issues de la vente des emballages et des papiers en fonction de leurs performances et du prix de reprise des matériaux.

Concernant les recettes de la société agréée Eco-Emballages, le Comité Syndical a décidé que :

- Le SDEDA conserve, pour son fonctionnement, 10 % des recettes perçues avec un minimum de 100 000 €/an.
- Le reste est réparti aux collectivités en fonction de leurs performances de valorisation.

L'intégralité des soutiens de la société Ecofolio est reversée aux collectivités.

Afin d'encourager les collectivités à améliorer leurs performances de valorisation, il a été proposé une majoration des soutiens sous forme d'un pourcentage de « prime » de 5 % aux 3 collectivités dont les performances annuelles (hors emballages en verre) sont les meilleures en kg/habitant/an. En 2012, ont ainsi été récompensées :

- 1^{er} la **CC de la région des Riceys** (2 078,06 €),
- 2^e la **CC Bouilly Mogne Aumont** (4 852,83 €),
- 3^e la **CC des Portes de Romilly-sur-Seine** (7 832,10 €).

3 outils au service des collectivités

Eco-Emballages

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le SDEDA gère le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP), barème E, signé avec la société agréée Eco-Emballages pour une durée de 6 ans (échéance au 31 décembre 2016).

Ecofolio

Le SDEDA a signé un contrat avec la société Ecofolio avec une prise d'effet au 1^{er} octobre 2006 (échéance le 31 décembre 2012). Le SDEDA gère la déclaration des flux collectés de papiers (catégorie 1.11) valorisés sur l'année 2012 afin de pouvoir solliciter les soutiens financiers pour cette même période.

Contrats de valorisation des emballages et papiers

Afin de valoriser au mieux les emballages, le **SDEDA** a pris l'initiative de constituer un **groupement de commande** avec les syndicats départementaux des Ardennes, **VALODEA** et de la Haute-Marne, le **SDEDM**. Cette démarche a permis, dans le cadre de l'option Fédération du CAP, de disposer **d'offres techniques et financières plus avantageuses** qu'auparavant. Les matériaux concernés sont :

- l'acier
- l'aluminium
- les cartons dits EMR (emballages ménagers recyclables) ou PCNC (papiers cartons non complexés)
- les flacons en plastique
- les emballages liquides alimentaires dits ELA ou PCC (papiers cartons complexés).

Cette démarche a permis d'optimiser les recettes de plus de 7 %.

Les papiers sont valorisés dans le cadre des marchés de tri. Pour le verre, l'option Filière a été conservée.

Les filières de valorisation des emballages			
Matériau	Repreneur	Nature des emballages	Nature des produits recyclés
ACIER	Coved Négoce	Aérosols, bidon de sirop, boîtes de conserve, canettes...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles...
ALUMINIUM	Sita Négoce	Aérosols, canettes, barquettes...	Semelles de fer à repasser, trottinettes, carters, mobilier...
CARTONS/CARTONNETTES (EMR/PCNC)	Sita Négoce	Cartons bruns, paquets de céréales, barils de lessive...	Cartons et cartonnettes d'emballages
EMBALLAGES LIQUIDES ALIMENTAIRES (ELA/PCC)	Coved Négoce	Briques de lait, soupe, jus de fruit, sucre...	Papier-toilette, enveloppes, papier-cadeau...
FLACONNAGES PLASTIQUES	Véolia Propreté	Bouteilles et flacons alimentaires (eau, lait...), d'entretien (javel, lessive...) et d'hygiène (gel douche...)	PET* : bouteilles, fibres textiles (polaire)... PEHD** : bacs de collecte, bancs, tuyaux...
VERRE	OI Manufacturing	Bouteilles, pots et bocaux	Bouteilles

* PET : PolyÉthylène Téréphtalate

** PEHD : PolyÉthylène Haute Densité

Dans le cadre des marchés avec ses prestataires de tri (Chazelle Tri Valorisation, Onyx Est et Sorepar), le SDEDA a signé des contrats tripartites de reprise des Journaux/Revues/Magazines avec la société Norske Skog Golbey et de Gros de magasin avec des papeteries.

Les filières de valorisation des papiers			
Matériau	Repreneur	Nature des emballages	Nature des produits recyclés
JOURNAUX/REVUES MAGAZINES	Norske Skog Golbey	Catalogues, publicités, revues...	Papier journal
ECRITS COULEURS ET DIVERS PAPIERS	Filière papiers (Sita Négoce...)	Papiers écrits couleurs, enveloppes...	Papier

2012, une baisse globale de 2 050 tonnes

L'année 2012 est marquée par une baisse de la valorisation de 2,4 kg/habitant soit 3 % de moins qu'en 2011.

Le ratio d'ordures ménagères diminue, lui aussi, et se maintient durablement sous le seuil des 300 kg/habitant.

Les flux de déchets

Ordures Ménagères (OM)

Sur la base de 303 298 habitants collectés, la production est de 290,9 kg/habitant/an.

Déchets Verts (DV)

Sur la base de 85 711 habitants collectés, la production est de 109,4 kg/habitant/an.

Journaux/Revues/Magazines (JRM)

Sur la base de 245 111 habitants collectés, la production est de 23,2 kg/habitant/an.

Emballages Ménagers Légers (EML)

Sur la base de 245 111 habitants collectés, la production est de 16,6 kg/habitant/an.

Emballages Ménagers Légers

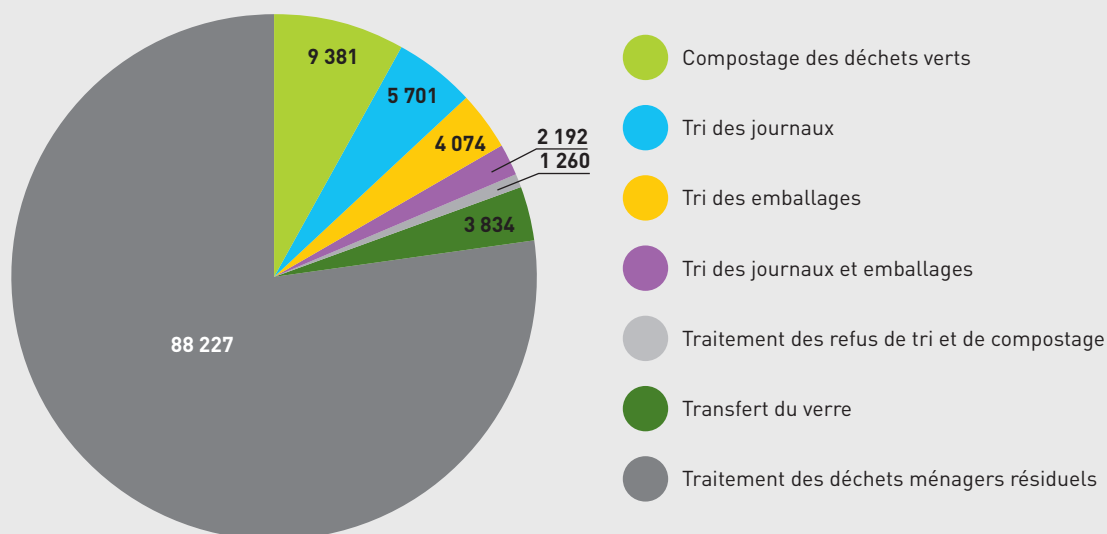
ET Journaux/Revues/Magazines EN MÉLANGE

Sur la base de 58 187 habitants collectés, la production est de 37,7 kg/habitant/an.

Verre

Sur la base de 145 966 habitants collectés, le transfert est de 26,3 kg/habitant/an.

Répartition des tonnages par type de déchets (t)



114 668 tonnes de déchets ménagers

Éléments financiers liés au traitement des déchets

Marchés

En 2012, le SDEDA a géré 7 contrats de transfert, traitement des ordures ménagères, compostage des déchets verts, tri des emballages et des papiers.

Gestion

Le SDEDA gère 2 budgets depuis le 1^{er} janvier 2004 : un budget principal et un budget annexe. Ce dernier est celui sur lequel sont affectées les dépenses liées à ses compétences (personnel, factures, recettes...). Ce budget a été assujéti à la TVA par la voie fiscale selon les dispositions de l'article 260 A du Code Général des Impôts.

Les coûts

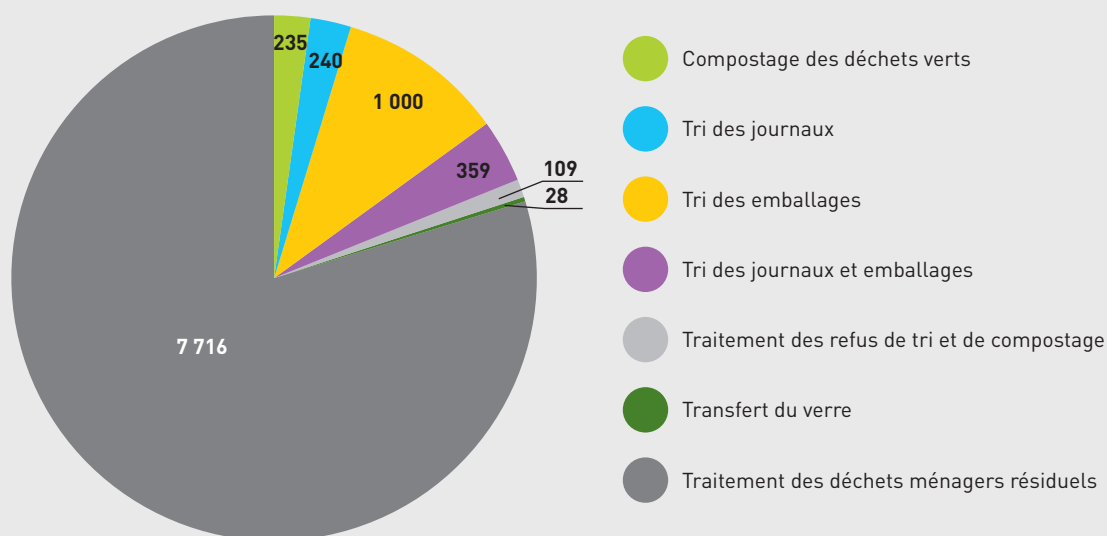
Le coût total du traitement pour les collectivités en 2012 est de : 9 686 706 € TTC. On constate une augmentation de 6,4 %, due à trois facteurs principaux :

- l'évolution de la TVA, passée de 5,5 % à 7 %,
- la révision annuelle des prix de 2.9 %,
- la Taxe Générale sur les Activités Polluantes passée de 10 à 15 € par tonne mise en centre de stockage.

Les deux postes les plus importants restent le traitement des déchets ménagers et le tri des emballages.

Le tri des emballages et des papiers diminue de 4,8 % du fait de la baisse des quantités triées et valorisées.

Répartition des coûts par type de déchet (en millier d'€ TTC)

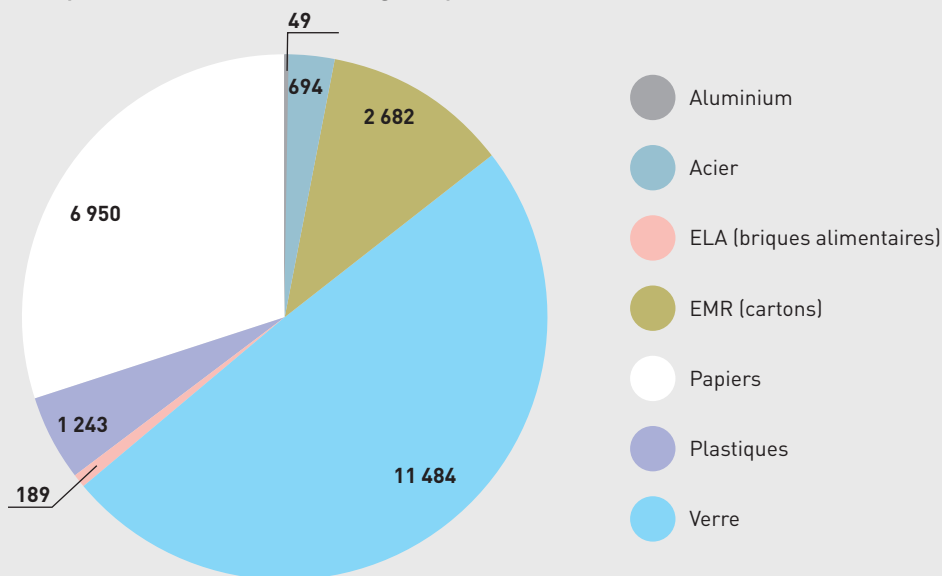


9 700 000 euros de dépenses

Éléments financiers liés à la revente des matériaux

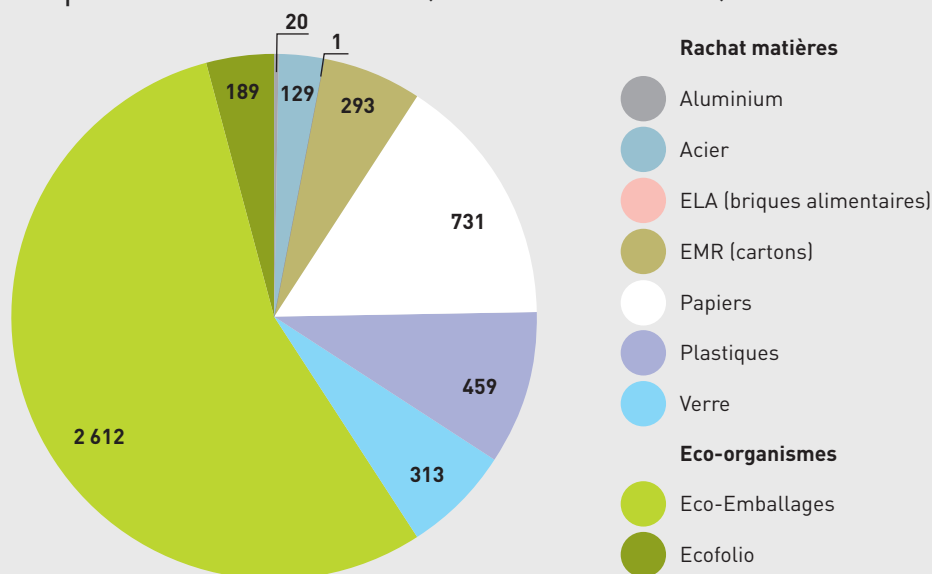
Le tri des matériaux collectés sélectivement a permis la valorisation de **16 340 tonnes d'emballages** (- 1,5 %) et de **6 950 tonnes de papiers** (- 6,5 %).

Répartition des tonnages par matériau (t)



23 290 tonnes de matériaux revendus

Répartition des recettes (en millier d'€ HT)

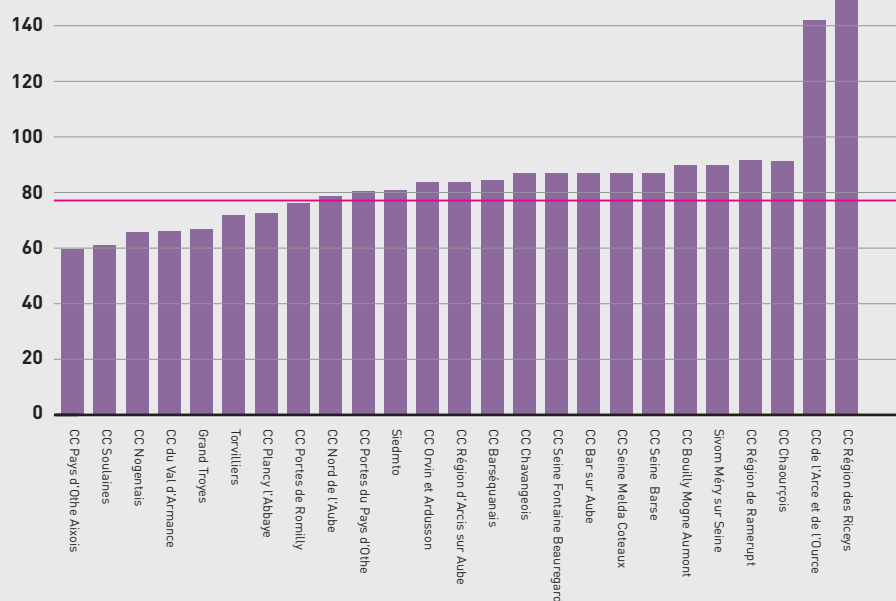


4 751 000 euros de recettes

Performances de valorisation des collectivités

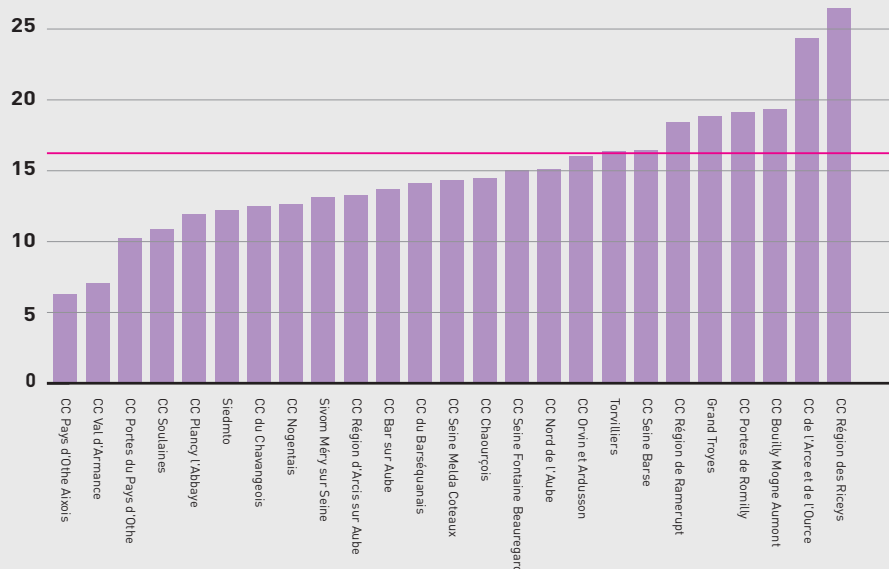
Performances tous matériaux confondus
(acier, aluminium, briques, cartons, flacons, plastiques, papiers et verre)

76,8
kg/habitant/an



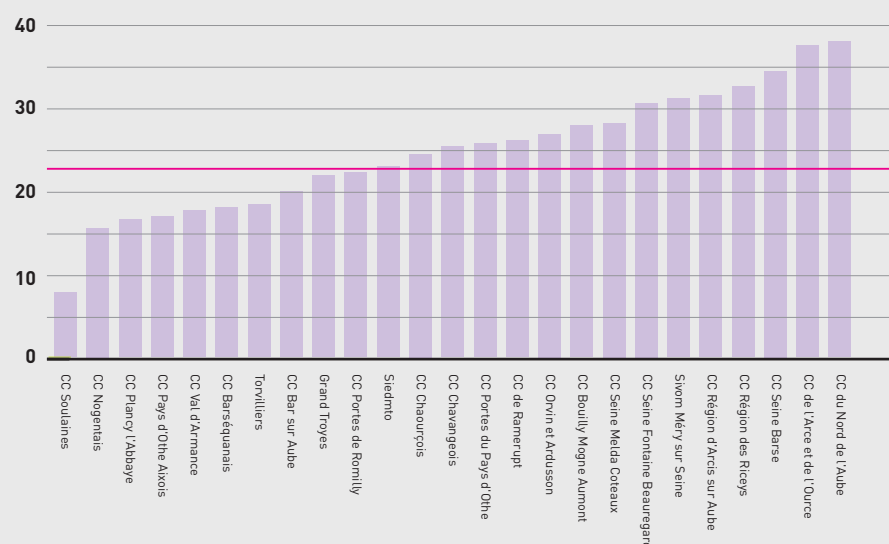
Performances en emballages
hors papiers et verre
(acier, aluminium, briques, cartons et flacons, plastiques)

16,0
kg/habitant/an



Performances en papiers
(journaux/revues/magazines et gros de magasin)

22,9
kg/habitant/an

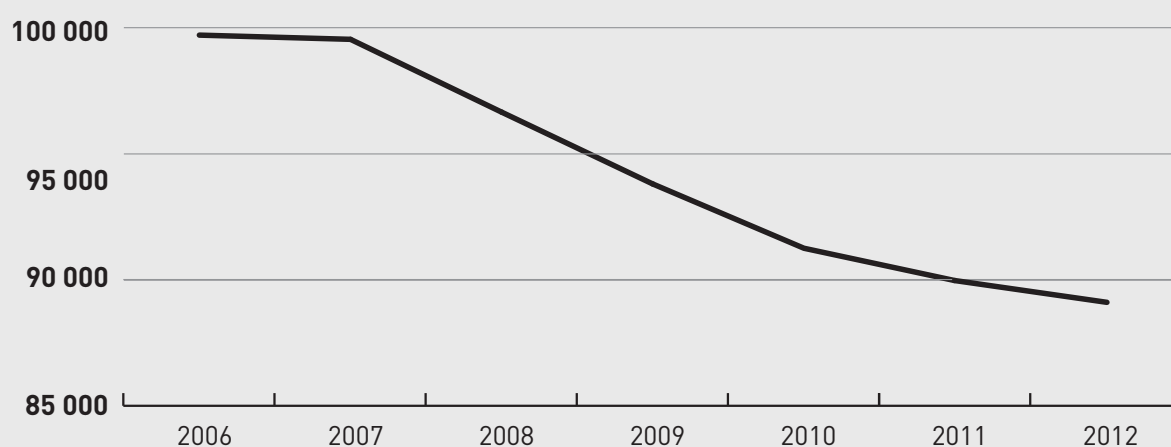


Evolution sur 7 ans

La gestion des déchets pour l'ensemble des collectivités dans un même contrat permet la maîtrise de la production des déchets et donc des coûts. Par voie de conséquences, les recettes liées à la valorisation ont pu être maîtrisées malgré une baisse de performance.

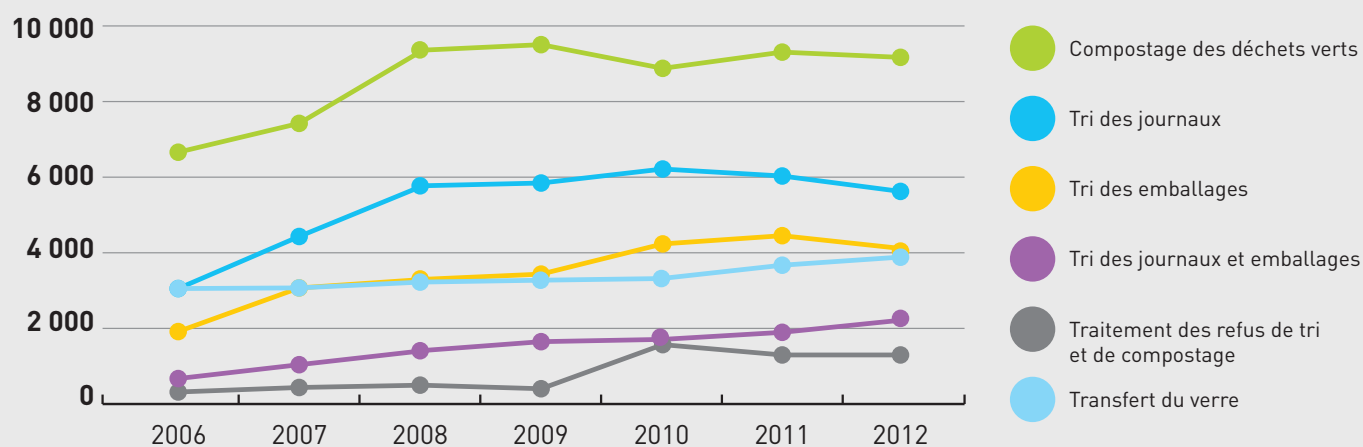
Les flux de déchets

Traitement des déchets ménagers résiduels (t)



Le SDEDA gère l'intégralité des flux depuis 7 ans majoritairement dans le cadre de ses propres marchés. Sur 7 ans, la baisse des ordures ménagères est de 12 %.

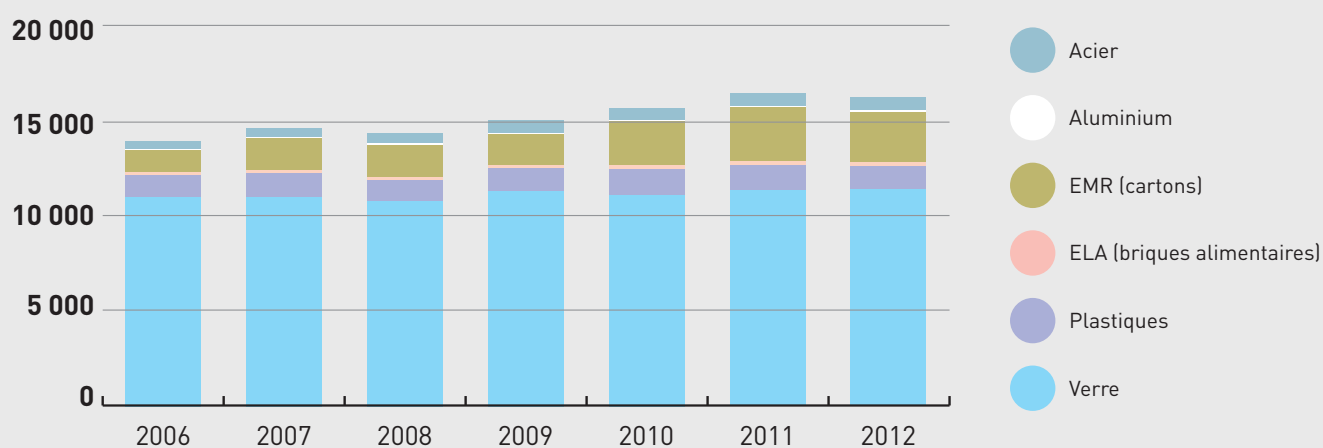
Évolution des tonnages de traitement liés à la valorisation des déchets collectés sélectivement (t)



L'année 2012 est marquée par une baisse de la valorisation des emballages et des papiers.

Les flux des emballages et des papiers

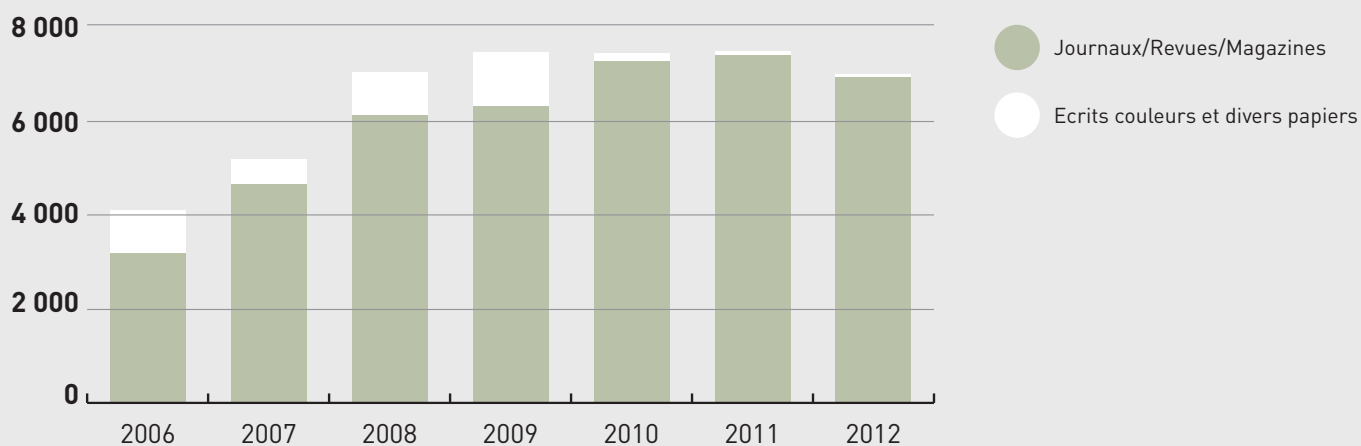
Les tonnages d'emballages valorisés (t)



On observe une baisse des emballages valorisés (-1,5 %).

Au 31 décembre 2012, 16 341 tonnes ont été valorisées, soit 53,9 kg/habitant.

Les tonnages de papiers valorisés (t)

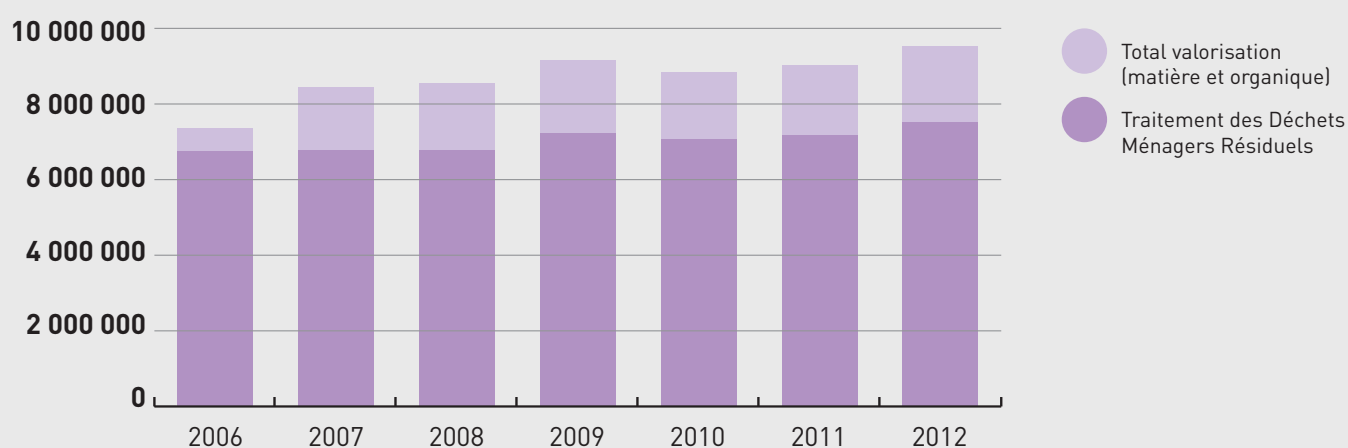


On observe une baisse des papiers valorisés (-6,5 %).

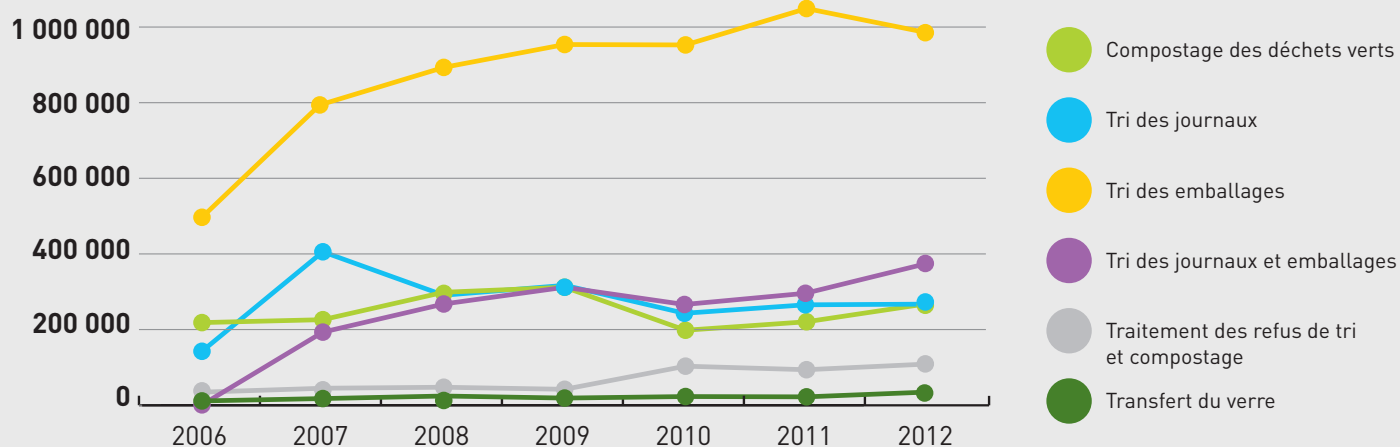
Au 31 décembre 2012, 6 950 tonnes ont été valorisées, soit 22,9 kg/habitant.

Les coûts de traitement

Répartition globale des coûts de traitement (€ TTC)



Évolution des coûts de traitement liés à la valorisation des déchets collectés sélectivement (€ TTC)



L'augmentation du coût de tri des emballages est due à la hausse des coûts du tri et principalement à celle de la TVA et de la TGAP.

Ambassadeur de tri, un métier pour l'environnement

Le pôle « communication » du SDEDA mène de nombreuses actions de sensibilisation au traitement des ordures ménagères, au tri et au recyclage et de plus en plus à la prévention.

Durant l'année 2012, le SDEDA a renforcé son partenariat avec les ambassadeurs du tri de ses collectivités adhérentes. Ainsi, de nombreuses animations ou sensibilisations au porte à porte sont désormais menées par un binôme « Ambassadeur du tri SDEDA – Ambassadeur du tri Adhérent ». Ce partenariat permet d'apporter notre expérience du « terrain » à nos adhérents mais également tout simplement d'échanger sur les pratiques des uns et des autres en termes d'actions.

Porte à porte

Les ambassadeurs sont intervenus en porte à porte dans les collectivités suivantes :

Collectivités	Foyers rencontrés	Avis de passage déposés
CC de l'Arce et de l'Ource	23	60
CC du Barséquanais (action à finaliser en 2013)	1 780	1 736
CC Seine Fontaine Beauregard	594	684
Grand Troyes (habitat collectif) La Chapelle Saint Luc - Quartier de la ZUS (Aube Immobilier, Groupe Plurial et Troyes Habitat)	182	166
Grand Troyes (habitat collectif) Troyes - Quartiers du Point du Jour et de Chesterfield (Groupe Plurial)	271	137
Grand Troyes (habitat collectif) Troyes - Quartiers des Sénardes et des Chartreux (Troyes Habitat)	701	591
Total foyers sensibilisés en 2012	3 551	3 374
	6 925	

D'autres actions ont également été menées en habitat collectif à la demande des bailleurs :

- CC de la région de Bar-sur-Aube - Bar-sur-Aube - Quartier Thibesard (Groupe Plurial),
- Grand Troyes - Troyes - Quartier des Maraîchers (Aube Immobilier et Groupe Plurial).

La commune de Pont-Sainte-Marie a également sollicité le SDEDA afin de rencontrer les habitants du secteur pavillonnaire dont les sacs de tri s'étaient vus refusés par leur prestataire lors d'un suivi qualité (action de communication ciblée).

Communication ciblée en entreprises

Le SDEDA a été sollicité pour sensibiliser les agents du personnel de l'entreprise **SITEL** (Pont-Sainte-Marie). Cette dernière avait en effet mis en place le tri mais celui-ci n'était pas toujours bien suivi par les salariés. Installés dans la salle du personnel pendant deux demi-journées, ce sont environ **80 salariés** qui ont été sensibilisés au tri à leur travail mais également à leur domicile (certaines différences pouvant exister entre les deux en fonction de leur commune de résidence).

Une même action a été menée avec environ **50 membres du personnel à l'hôpital de Bar-sur-Seine**. Dans ce cas, le personnel avait été convié à assister à une réunion d'informations sur les déchets (plusieurs créneaux ont été proposés afin de ne pas perturber le service).

Animations scolaires 2011/2012

« Jeu tri – Je trie »

Le SDEDA a lancé en novembre, un nouveau concours intitulé « Jeu tri – Je trie ».

Les 8 classes de CE1/CE2 inscrites ont pu bénéficier d'une animation pour obtenir des informations pratiques sur la gestion des déchets : consignes de tri, traitement des ordures ménagères résiduelles et des recyclables. Ces éléments étaient en effet essentiels pour concevoir un jeu sur la gestion des déchets. Le jury composé de représentants de l'Inspection académique, de SITA DECTRA et de « Auto-Ecolo » (jeu de société écologique aubois), a choisi les 3 classes lauréates. Lors de la remise des prix, qui a eu lieu en juin en présence des représentants des collectivités concernées et de la presse, chaque élève s'est vu remettre un diplôme et plusieurs goodies fabriqués avec des matériaux recyclés.

1^{er} prix

le jeu « Trions, recyclons... »

Ecole Danton de Brienne-le-Château, CE2 de Mme Boissel

Lot : 1 caméscope numérique + 1 coffret DVD



2^e prix

le quiz sur CD « Déchett'Story »

Ecole de Saint-Benoît-sur-Seine, CE2/CM1 de M. Semper

Lot : 1 bon d'achat Cultura 200 €



3^e prix

le jeu « Sauvons la planète »

Ecole de l'Isle-Aumont, CE1 de Melle Mathieu

Lot : 1 bon d'achat Cultura 100 €



Le bilan des animations

Communes	Nombre d'élèves	Communes	Nombre d'élèves
Ailleville	15	Marigny-le-Châtel	97
Arrentières	15	Mergey	26
Bar-sur-Aube (Sainte Thérèse)	105	Mesnil-Saint-Père (AEPA)	42
Barberey-Saint-Sulpice	44	Meurville (Fernande Moustard)	32
Bellevue	28	Montaulin	47
Bossancourt	25	Montsuzain	17
Bréviandes (Jean Macet)	120	Neuville-sur-Seine	40
Brienne-le-Château (Danton)	22	Piney	45
Brienne-le-Château (Jacques Prévert)	98	Pont-Sainte-Marie (Sarrail)	62
Charmont-sous-Barbuise (Jean Sainton)	119	Romilly-sur-Seine (Romain Rolland 2)	47
Colombé-le-Sec	12	Romilly-sur-Seine (Romain Rolland)	50
Creney-près-Troyes	98	Saint-Benoît-sur-Seine	25
Daudes	26	Saint-Hilaire-sous-Romilly	19
Estissac	63	Saint-Julien-les-Villas (Robin Noir)	52
Faux-Villecerf	17	Saint-Parres-aux-Tertres (Jules Ferry)	85
Gyé-sur-Seine	17	Sainte-Savine (Lucie Aubrac)	48
Hampigny	24	Traînel	53
Isle-Aumont	44	Troyes (Jacques de Létin)	21
La Chapelle Saint-Luc (Ferdinand Buisson)	25	Troyes (Jean Macé)	46
La Fosse-Corduan	13	Troyes (Jules Ferry)	100
Les Noës-près-Troyes (Saint Exupéry)	90	Troyes (Kléber)	20
Lesmont	22	Troyes (Les Cumines)	37
Maizières-la-Grande-Paroisse	25	Vallant-Saint-Georges	46
Maizières-les-Brienne	20	Villenauxe-la-Grande (La Noxe)	168

Le SDEDA est intervenu à l'institut médico-éducatif Chantejoie de Rouilly-Saint-Loup où 80 personnes (jeunes et personnels) ont été sensibilisées à la gestion des déchets dans l'Aube. Les consignes de tri n'ont également plus de secrets pour les membres du Conseil Municipal Jeunes de Saint-Parres-aux-Tertres.

Animations scolaires 2012/2013

« Chante le tri »

Pour le concours de cette nouvelle année scolaire, le SDEDA a travaillé sur une proposition de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale : coupler « comptine et tri ».

« Chante le tri » a ainsi été proposé aux écoles publiques et privées en octobre.

Les classes participantes devront écrire - et illustrer - un texte sur le tri/recyclage se chantant sur l'air d'une comptine populaire.



304

élèves sensibilisés
au tri et recyclage

Le bilan des animations

Communes	Nombre d'élèves
Chavanges	63
Herbisse	33
Rouilly-Saint-Loup	21
Saint-André-les-Vergers (Auguste Renoir)	53
Saint-André-les-Vergers (La Villeneuve)	16
Torvilliers	81
Troyes (Charpak)	37



Animations extra-scolaires

Les Accueils Collectifs de Mineurs, ACM, sollicitent le SDEDA pour des sensibilisations principalement pendant les « grandes vacances » en juillet mais également de plus en plus durant les périodes de congés de l'année scolaire ou encore les mercredis.

478

enfants sensibilisés
au tri et recyclage

Communes	Nombre d'enfants
Aix-en-Othe	24
Barbercy-Saint-Sulpice (Le Tournesol)	48
Clerey (La Farandole)	42
Mailly-le-Camp	45
Maizière-la-Grande-Paroisse (Les Galopins)	30
Marcilly-le-Hayer	14
Mussy-sur-Seine (Chantavoine)	28
Plancy-l'Abbaye	24
Pont-sur-Seine (Les Zouzous)	12
Romilly-sur-Seine (CE SNCF)	7
Saint-André-les-Vergers	56
Saint-Julien-les-Villas	20
Saint-Julien-les-Villas	65
Sainte-Savine (Françoise Dolto)	24
Soulaine-Dhuys (Au Méli-Mômes)	13
Troyes (Jules Guesde)	9
Vendeuvre-sur-Barse (Trait d'Union)	17

Par rapport à 2011, l'équipe d'animation a sensibilisé moins de publics scolaires mais plus d'enfants en ACM.

Animations évenementielles

31 mars et 2, 3 avril	Village du Développement Durable (Semaine du Développement Durable) organisé par la ville de Les Noës-près-Troyes
1^{er} avril	Exposition « Gestion des déchets » (Semaine du Développement Durable) organisée par la ville de Saint-Germain
2 au 6 avril	Parcours de l'éco-habitat (Semaine du Développement Durable) organisé par la ville de Troyes à l'Espace Argence
6 avril	Mettez-vous au vert avec l'ESTAC (Semaine du Développement Durable) match au stade de l'Aube
13 mai	Semi-marathon de Troyes organisé par la ville de Troyes à l'Espace Argence
23 mai	Jeux régionaux des Jeunes organisés par le CROS au complexe Henri Terré à Troyes
27 et 28 mai	Eco-Festi'val en Noxe organisé par la commune de Villenauxe-la-Grande
3 juin	Fête de la Fraise organisée par la commune de Pars-les-Chavanges
3 juin	Fête de l'Environnement organisée par la ville de Romilly-sur-Seine
4, 6, 7 et 8 juin	Les DÉÉÉglingués organisés dans les différentes déchèteries de la CC du Barséquanais
15 juin	Jeux départementaux des Jeunes organisés par le CDOS au complexe Henri Terré à Troyes
1^{er} juillet	Fête du Parc des Moulins (Agenda 21) et Fête du quartier des Sénardes organisées par la ville de Troyes
4 juillet	Fête des enfants organisée pour les salariés de Petit Bateau
6 et 7 octobre	Ecol'Aube Festival organisée par le lycée de Saint Pouange pour les élèves et les enseignants
20 octobre	Fête de l'énergie organisée par la ville de Troyes et le PACT de l'Aube aux Sénardes
28 octobre	Foire de la Saint Simon organisée par la ville de Nogent-sur-Seine
21 et 22 novembre	Forum Climat organisé par le Grand Troyes
19/20 et 23/24 novembre	Semaine Européenne de la Réduction des Déchets organisée par le centre commercial Carrefour de Saint-André-les-Vergers



Réunions publiques

→ Communauté de communes Seine Fontaine Beauregard

Réunion à l'occasion de la mise en place de la collecte sélective au porte à porte.

29 mars : pour les habitants de Vallant-Saint-Georges

→ Communauté de communes du Barséquanais

Réunions à l'occasion du changement de flux (passage au « multi »)

10 avril : pour les habitants de Mussy-sur-Seine

4 mai : pour les habitants de Gyé-sur-Seine

15 mai : pour les habitants de Buxeuil



Visites du centre de tri TRIVAL'AUBE



Publics

Nombre de visiteurs

1 ^{ère} - Lycée La Salle (Troyes)	30
AASEA La Sauvegarde (Rosières-près-Troyes) + CRIT INTERIM	11
ADPS (Troyes)	38
CM1/CM2 - Ecole de Saint-Léger-près-Troyes	30
CM1/CM2 - Ecole Ferdinand Buisson (La Chapelle Saint-Luc)	27
CM1/CM2 - Ecole Fernand Ganne III (Saint-Julien-les-Villas)	28
CM2 - Ecole Les Blossières (Troyes)	26
Comité des œuvres sociales (Villenauxe-la-Grande)	10
Ecole de Rouilly-Saint-Loup	24
Equipes Environnement + Encombrants	
(Régies Services + Régies de nos Quartiers - Troyes)	8
ESAT L'Espoir (Troyes) + ESAT Le Menois (Rouilly-Saint-Loup)	26

258 personnes ont visité
Trival'Aube avec le
SDEDA

Suivis qualité

Le SDEDA a réalisé un suivi qualité sur l'ensemble du territoire de la CC Seine Fontaine Beauregard.

Ce type d'action est l'occasion de contrôler avec l'habitant le contenu de son sac jaune mais également de voir qu'encore beaucoup d'Aubois ne présentent pas de conteneurs de tri à la collecte.

Des visites et un colloque pour informer les élus

Si le SDEDA mène de nombreuses actions de sensibilisation auprès des usagers, il continue également à informer ses élus sur les pratiques en matière de traitement de déchets.

Contexte

La durée de vie restreinte des centres d'enfouissement aubois (2014 pour Saint-Aubin et 2021 pour Montreuil-sur-Barse) et les objectifs définis par le Grenelle en termes de valorisation ont imposé au SDEDA de mener une réflexion sur un nouveau mode de traitement des déchets ménagers. Afin de permettre aux élus du syndicat d'approfondir leurs connaissances sur les outils de traitement, plusieurs visites d'installations (enfouissement, incinération...) ont été organisées.

Les installations visitées

Les visites proposées avaient pour objectif de faire découvrir un mode de traitement non existant dans l'Aube, l'incinération, mais également de faire (re-)découvrir les différents modes de traitement actuel.

- **3 juillet** : Unité de Valorisation Énergétique du SDEDM (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers de la Haute-Marne).
- **28 août** : Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne) et ISDND de Montreuil-sur-Barse.
- **12 septembre** : Unité de Valorisation Énergétique du SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères – Seine-et-Marne) et ISDND de Saint-Aubin.



Premier colloque « Valorisation énergétique »

Le SDEDA a également organisé le 25 septembre un colloque sur la valorisation énergétique. Pour introduire cette soirée, un film retraçant le ressenti des élus lors des visites a été diffusé. Puis, divers intervenants de niveau national sont intervenus sur cette thématique sous forme de conférence-débat :

- Mme OUGIER - ADEME, service Prévention/Déchets
- M. GARNIER - délégué général d'AMORCE
- M. RAYSEGUIER - vice-Président du syndicat DECOSET et Maire de Bessières (31)
- Mme SAINT DENIS - cabinet BIOTOX spécialisé en sécurité en environnement.

Paroles d'élus du SDEDA

Extraits du film

« Faire des visites comme celles-là, cela nous permet de voir que ça fonctionne, qu'il n'y a pas de pollutions visibles, ni à l'intérieur ni à l'extérieur et cela permet entre tous les élus de discuter, de voir tous les points de vues et de pouvoir faire, je pense, à l'avenir des propositions dans l'intérêt de tous. »

« Face à l'environnement, on est toujours devant un dilemme puisque il en est de ça comme d'autres problèmes. On veut bien faire tout ce qu'il faut mais pas devant chez nous, donc on en est un petit peu là bien évidemment si ça s'installe à l'autre bout de la commune, de l'agglomération j'y verrais pas d'inconvénient, sur mon territoire je serai un peu plus méfiant, c'est logique, c'est humain. Toutefois, il faut raison garder, je pense qu'il faudra trouver des solutions alternatives à l'enfouissement. »

« Après, c'est à la fois le coût qui décidera et la législation puisque la législation impose de plus en plus de normes. »

« C'est intéressant de voir comment ça fonctionne, ce que ça coûte, et puis de voir aussi les avancées technologiques qui répondent aux questions des gens sur la pollution notamment. Les usines d'incinération, ça rejettent des gaz etc. Là, on a eu la démonstration que l'on avait affaire à un outil qui était tout à fait performant. »

« Je trouve que ces visites sont extrêmement positives. Je pense que nos concitoyens n'ont pas forcément conscience de ce que représentent nos déchets, de ce que l'on peut en faire, à la fois sur l'enfouissement, ils n'ont pas conscience de ce que cela représente et à la fois ils ne se rendent pas compte de ce que l'incinération peut faire. Là, il y a quand même un souci de pédagogie à faire. »

A noter : de nouvelles visites seront proposées aux élus du SDEDA et à la Commission de Concertation en 2013 (notamment pour découvrir la méthanisation).

La communication grand public

Le SDEDA, en parallèle de ses actions de communication de proximité, mène des campagnes d'informations tout public.

44 000

visiteurs



Un site Internet, une Web TV et un Numéro vert

Site Internet : www.sdeda.fr

La fréquentation du site Internet a encore augmenté en 2012 : 44 148 visiteurs l'ont en effet consulté, soit une moyenne de 120 personnes par jour.

Le Syndicat envisage de refondre en 2013/2014 la partie « Grand Public » pour en faciliter l'accès. De plus, les technologies ont évolué depuis sa mise en ligne : le site actuel ne permet pas un accès de bonne qualité sur les écrans de type « Tablettes » et « Smartphone ».

Web TV : www.youtube.com/user/SyndicatDechetsAube

De nouveaux reportages et spots publicitaires y ont été ajoutés. Les vidéos les plus visionnées sont les spots d'informations sur les consignes de tri.

Numéro vert Infos Tri 0 800 100 889

Le pôle « communication » a répondu à 90 appels téléphoniques. Les habitants appellent pour s'informer sur les consignes de tri, l'emplacement/les horaires de leur déchèterie ou même des problèmes de collecte (personnes alors renvoyées vers la collectivité concernée).

Spots sur la télé locale



Deux nouveaux spots ont été conçus en 2012.

Le 1^{er} est un nouveau quizz : deux déchets apparaissent à l'écran. L'utilisateur doit alors trouver lequel est recyclable (cf. page ci-contre).

Le 2^e spot présente les missions du syndicat et donne quelques résultats du recyclage dans l'Aube en 2011. Il est aussi l'occasion de remercier les habitants pour leur geste de tri.

L'ensemble des 6 spots est diffusé en alternance tout au long de l'année sur Canal 32 et est visible sur la Web TV du Syndicat.

Revue de presse (extraits)



Le quiz

Parmi ces deux déchets, lequel est recyclable ?



ou



ou



ou



ou



Réponses
Les déchets recyclables sont :
1. la bouteille en plastique d'Eau de Javel
2. la barquette en aluminium
3. le flacon en plastique de dentifrice
4. la boîte à œufs en carton.
Les 4 autres se jettent avec les ordures ménagères.



Syndicat Départemental d'Élimination
des Déchets de l'Aube

TRIENS MALIN

Cité administrative des Vassaules
22, rue Grégoire-Pierre Herluison
BP 3047
10012 TROYES Cedex

Tél : 03 25 83 26 28
Fax : 03 25 83 23 94

sdeda@wanadoo.fr

www.sdeda.fr
www.youtube.com/user/SyndicatDechetsAube

